

# SINOTIV'EAU

(syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge)

**Commune de LONGCHAMP**

## **R.P.Q.S.**

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable

**Exercice 2023**

## ***Table des matières***

1. Caractérisation technique du service.....	3
2. Tarification de l'eau et recettes du service .....	8
3. Indicateurs de performance.....	13
4. Financement des investissements.....	18
5. Encaissement et recouvrement - actions de solidarité .....	20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	21
Annexe : prix total de l'eau .....	22

# 1. Caractérisation technique du service de l'eau potable

## **1.1. Présentation du territoire desservi**



Le service dessert la commune de **Longchamp**

Il bénéficie à une population estimée à **1 283 habitants**.

Les compétences liées au service sont les suivantes :

- Traitement de l'eau
- Transport
- Stockage
- Distribution aux abonnés

## **1.2. Mode de gestion du service**



La collectivité qui gère le service est le **SINOTIV'EAU** (syndicat intercommunal alimentation eau potable et assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge).

Le SINOTIV'EAU est un syndicat mixte qui est né en 2017 de la fusion de cinq syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement : ceux d'Arc-sur-Tille, de Fauverney, de la Racle, du SIPIT et de Varanges/Tart-le-Bas/Marliens ; Lesquels ont été rejoints par les services d'eau et d'assainissement des communes de Genlis, Labergement-Foigney et Longchamp.

Si les personnes morales ont fusionné en une seule entité juridique, chacun de ces huit secteurs conserve les spécificités propres de son service et une autonomie financière dans le cadre d'une comptabilité analytique. Chaque secteur est géré en amont par une Commission du Secteur de l'Eau (CSE).

La commission qui gère ce secteur est La **CSE de Genlis**

### ➤ **Condition d'exploitation du service**

Service exploité en délégation de service public : affermage

Nom du prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT

Date de début de contrat : 01/01/2019

Date de fin de contrat : 31/12/2024

- Avenant n°1 COVID-19 du 19/03/2021 : prise en compte de la crise sanitaire dans l'exercice du service et l'exécution du contrat.
- Avenant n°2 du 19/07/2022 : prise en compte de la nouvelle convention d'achat d'eau à Dijon Métropole qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 04 décembre 2018

➤ **Prestations assurées dans le cadre du service :**

Les prestations confiées à la société SUEZ ENVIRONNEMENT sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements plombs ou acier suite à la détection d'une fuite, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations $\leq 12$ ml
Prestations particulières	Entretien des poteaux incendie sur convention spéciale passée avec la commune

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des canalisations (au-delà de 12 ml sauf si liée aux ouvrages, déplacement, renforcement, réfection), génie civil et bâtiments
Extension	du réseau

➤ **RESSOURCE EN EAU - CONVENTION D'IMPORTATION D'EAU**

Le service ne possédant pas de ressource propre, il importe toute son eau de l'usine de traitement de Poncey-les-Athée de Dijon Métropole dans le cadre de la convention mentionnée ci-dessous :

Convention	Cocontractant	Echéance	Tarifs H.T. de base (1)		Tarifs 2023
Conv. de fourniture d'eau en gros du 19/10/2021	DIJON METROPOLE	31/03/2030	Part Fixe	17 440,98 €	19 478,08 €
			Part variable m3/an	0,5682 €/m3	0,6346 €/m3

(1) Indexé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Le coefficient 2023 est de 1,1168

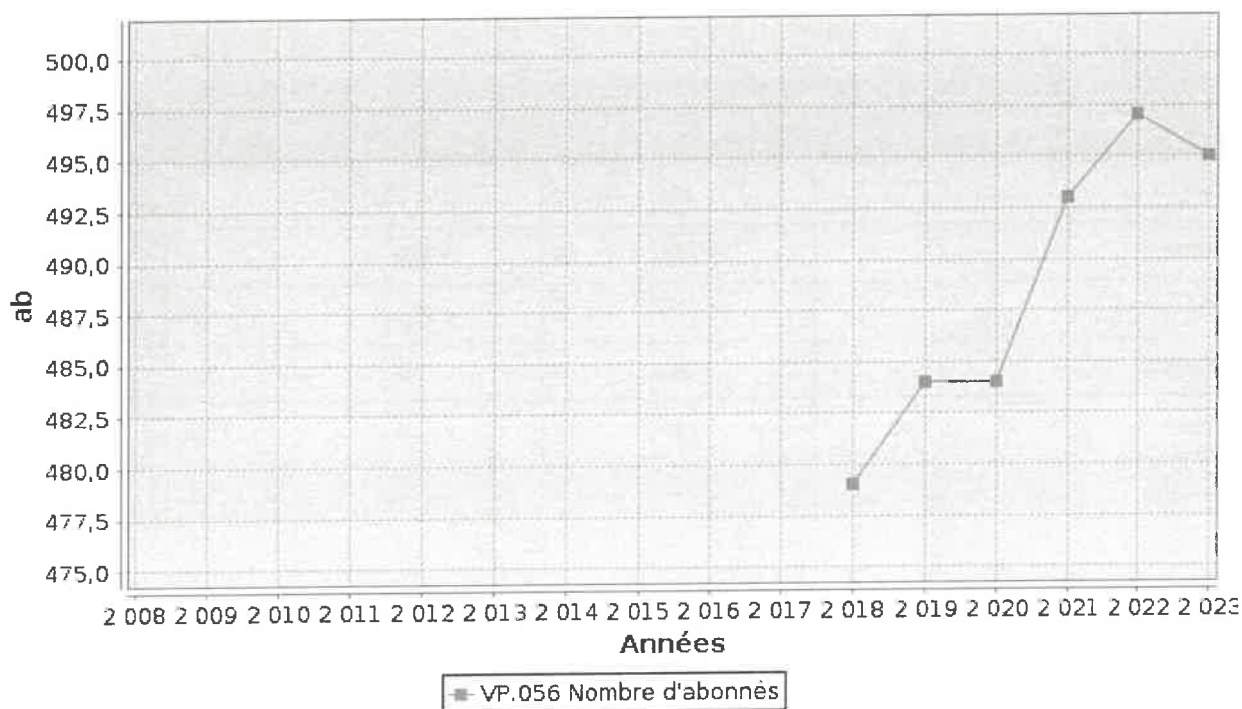
Volume d'eau potable importé et produit [m <sup>3</sup> ] sur la période entre 2 relèves ramenée à 365 jours					
Provenance	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Achat d'Eau en gros – Dijon Métropole	50 932	51 980	50 293	46 443	-7,7 %
Ressources propres	0	0	0	0	0
Total général	50 932	51 980	50 293	46 443	-7,7 %

## ➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Désignation	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Particuliers	464	473	478	478	0,0 %
Collectivités	10	10	9	8	-11,1 %
Professionnels	10	10	10	9	-10,0 %
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>497</b>	<b>495</b>	<b>-0,4%</b>

Désignation	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Abonnés domestiques et assimilés (1)	484	486	490	488	-0,4 %
Autres abonnements	0	7	7	7	0,0 %
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>493</b>	<b>497</b>	<b>495</b>	<b>-0,4 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement



## ➤ CONSOMMATION ANNUELLE

Désignation	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Particuliers	37 294 m <sup>3</sup>	38 443 m <sup>3</sup>	38 403 m <sup>3</sup>	38 892 m <sup>3</sup>	1,3 %
Collectivités	1 243 m <sup>3</sup>	704 m <sup>3</sup>	823 m <sup>3</sup>	344 m <sup>3</sup>	-58,2 %
Professionnels	3 547 m <sup>3</sup>	1 973 m <sup>3</sup>	2 788 m <sup>3</sup>	2 639 m <sup>3</sup>	-5,3 %
<b>Total</b>	<b>42 084 m<sup>3</sup></b>	<b>41 120 m<sup>3</sup></b>	<b>42 014 m<sup>3</sup></b>	<b>41 875 m<sup>3</sup></b>	<b>-0,3 %</b>

La consommation moyenne par abonnement est de **84,6 M<sup>3</sup>/an**. Elle était en 2022 de 83,40 M<sup>3</sup>/an 5 M<sup>3</sup>/an.

La consommation moyenne par abonnement de particuliers est de **81,36 M<sup>3</sup>/an (81360 litres)**. Elle était 81,27 M<sup>3</sup>/an en 2022

## ➤ PATRIMOINE DU SERVICE

### • RESERVOIR

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
LONGCHAMP	Réservoir de Longchamp	1976	200	m <sup>3</sup>

### • CANALISATIONS

Linéaire de canalisation (ml)					
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	PVC	Inconnu	Total
<50 mm	4	0	0	0	4
50-99 mm	1 272	0	3 125	0	4 397
100-199 mm	1 775	0	4 254	136	6 166
200-299 mm	63	0	0	0	63
Inconnu	119	77	0	130	326
<b>Total</b>	<b>3 233</b>	<b>77</b>	<b>7 379</b>	<b>267</b>	<b>10 956</b>

Années	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Linéaire du réseau hors branchement en km	10,946	10,946	10,938	10,956	0,16 %

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Les branchements					
LONGCHAMP	Matériau branchement avant compteur	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
LONGCHAMP	Acier fer noir galvanisé	27	27	27	0,0%
LONGCHAMP	Cuivre	1	1	1	0,0%
LONGCHAMP	Fonte	2	2	2	0,0%
LONGCHAMP	Inconnu	25	25	56	124,0%
LONGCHAMP	PE bandes bleues	388	397	398	0,3%
LONGCHAMP	PE noir ou autres	21	23	20	-13,0%
LONGCHAMP	PVC	2	2	2	0,0%

Les branchements				
Type branchement	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Branchement eau potable total	506	510	508	-0,4%

- **LES COMPTEURS**

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre					
Usage	Tranche d'âge	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	34	0	0	34
Eau froide	B 5 - 9 ans	55	0	0	55
Eau froide	C 10 - 14 ans	103	1	0	104
Eau froide	D 15 - 19 ans	266	4	1	271
Eau froide	E 20 - 25 ans	43	0	0	43
Eau froide	F > 25 ans	3	0	0	3
Incendie	D 15 - 19 ans	0	0	1	1
Total		504	5	2	511

## **2. Tarification et recettes du service public de l'eau potable**

### **➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

Les tarifs concernant la part collectivité sont votés par l'assemblée délibérante.

Les tarifs de base concernant la part délégataire, Suez environnement, ont été approuvés par l'assemblée délibérante lors de l'attribution du contrat de délégation.

Date de la délibération	Objet
09/12/1994	Tarifs parts syndicales : Part fixe : 2,59 € / semestre Part variable : 0,60 €/m3
04/12/2002	Part variable est majorée de 0,04 € au titre du Fonds de Renouveau
04/12/2018	Délibération approuvant le nouveau contrat de délégation avec la société SUEZ Environnement et qui fixe le tarif de base du délégataire, soit : Part fixe : 80 € HT Part variable : 1,2540 € HT
02/04/2024	Tarifs parts syndicales : Part fixe : 5,18 € /an Part variable : 0,64 €/m3

Les tarifs du délégataire sont indexés annuellement par l'application aux tarifs de base d'un coefficient de révision défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### **FRAIS D'ACCES AU SERVICE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

Les frais d'accès au service perçu par l'exploitant s'élèvent à :

Frais d'accès au service au 01/01/2023 : 108,41 € TTC avec déplacement et 55,78 € TTC sans déplacement

Frais d'accès au service au 01/01/2024 : 111,41 € TTC avec déplacement et 57,32 € TTC sans déplacement

### **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :



- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

## ➤ LE PRIX DE L'EAU

### • Tarifs

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	5,18 €	5,18 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
		0,64 €	0,64 €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	93,00 €	95,58
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
		1,4577 €	1,4981 €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0968 €/m <sup>3</sup>	0,0968 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,29 €/m <sup>3</sup>

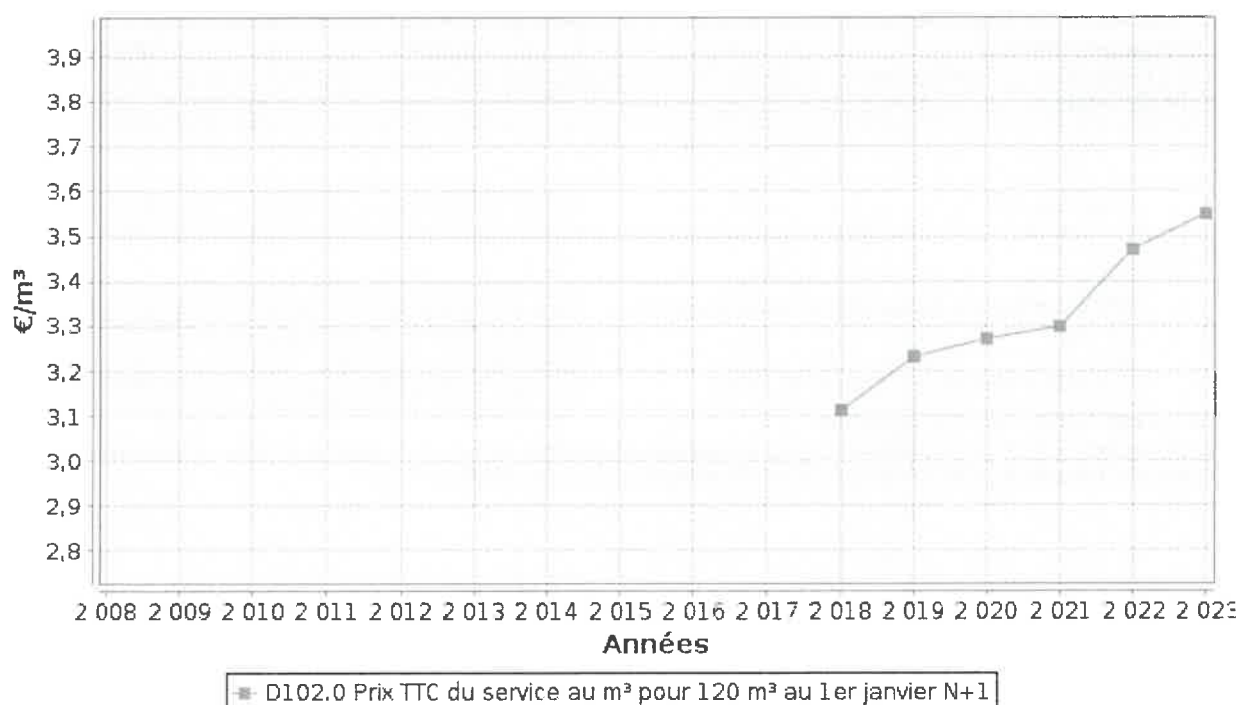
<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

- **Facture type 120 m3 /an**

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	5,18	5,18	0 %
Part proportionnelle	76,80	76,80	0 %
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	<b>81,98</b>	<b>81,98</b>	<b>0 %</b>
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	93,00	95,58	2,77 %
Part proportionnelle	174,92	179,77	2,77 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	<b>267,92</b>	<b>275,35</b>	<b>2,77 %</b>
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,62	11,62	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	0 %
TVA	21,73	22,20	2,16 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	<b>66,95</b>	<b>68,62</b>	<b>2,49 %</b>
<b>Total</b>	<b>416,85</b>	<b>425,95</b>	<b>2,18 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,4737</b>	<b>3,5495</b>	<b>2,18 %</b>



- **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF**

- **Part collectivité**

La part fixe est inchangée depuis 1994

La part variable est inchangée depuis 2002.

La délibération de 2024 ne fait que fusionner les parts variables de 0,60 € et de 0,04 € en une seule de 0,64 €.

- **Part délégataire du prix**

Elles sont révisées en fonction de l'évolution du coefficient ci-dessous

Désignation	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation des tarifs du contrat de délégation	1	1,0486	1,06038	1,0755	1,1625	<b>1,1947</b>	<b>2,8 %</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de **19,47 %** par rapport aux tarifs de base fixé lors de l'attribution du contrat de délégation, et de **2,8 %** par rapport à l'année précédente.

- **Redevance de pollution domestique**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'eau.. Son montant, en € par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du syndicat.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance de pollution domestique	0,27 €	0,27 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,29 €

- **Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau**

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'eau. Elle n'est pas la même pour l'ensemble des secteurs du syndicat mais varie notamment en fonction des performances de rendement de chaque secteur.

	2023	2024
Red. Prélèvement ressource	0,0968 €	0,0968 €

## ➤ RECETTE D'EXPLOITATION

### Recettes de la collectivité :

D'après le compte annuel de résultat d'exploitation du délégataire qui encaisse pour le compte de la collectivité la part des recettes qui revient à cette dernière.

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	29 369	29 261	-0,36 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>29 369</b>	<b>29 261</b>	<b>-0,36 %</b>

D'après le compte administratif de la collectivité, qui, concernant les recettes de vente d'eau, comptabilise les reversements du délégataire pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023. Il en résulte un décalage entre les encaissements constatés au compte de résultat du délégataire et les reversements constatés au compte administratif de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes de vente d'eau aux usagers :	31 150,85	28 874,67	-7,30 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>31 150,85</b>	<b>28 874,67</b>	
Autres recettes	-	-	-
<b>Total des recettes</b>	<b>31 150,85</b>	<b>28 874,67</b>	<b>-7,30 %</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	101 206	100 711	-0,5 %
<i>dont abonnements</i>	43 339	46 205	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>101 206</b>	<b>100 711</b>	<b>-0,49 %</b>
Recettes liées aux travaux (branchements)	2 704	-297	
Autres recettes (produits accessoires)	3 332	1 721	
<b>Total autres recettes</b>	<b>6 036</b>	<b>1 424</b>	<b>-76,40 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>107 242</b>	<b>102 135</b>	<b>-4,76 %</b>

### Recettes globales de ventes d'eau en € :

	2022	2023	Variation en %
Collectivité (SINOTIV'EAU)	29 369	29 261	-0,36 %
Exploitant (délégataire SUEZ)	101 206	100 711	-0,49 %
<b>Total</b>	<b>130 575</b>	<b>129 972</b>	<b>-0,46 %</b>

### 3. Indicateurs de performance du service de l'eau potable

#### ➤ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème ci-dessous.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Le secteur achète l'entièreté de son eau à Dijon Métropole via une interconnexion sur les conduites provenant du captage de Poncey-les-Athée

Import d'eau traitées depuis Dijon Métropole

	0%	Aucune action de protection
	20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
➔	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

#### **Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource**

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

#### ➤ QUALITE DE L'EAU

Nous achetons de l'eau traitée à Dijon Métropole. Elle est rechlorée à l'entrée du réservoir de Longchamp (analyseur de chlore et pompe doseuse de javel) .

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	% de conformité
Microbiologie	8	0	8	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	8	0	8	0	100 %

#### ➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

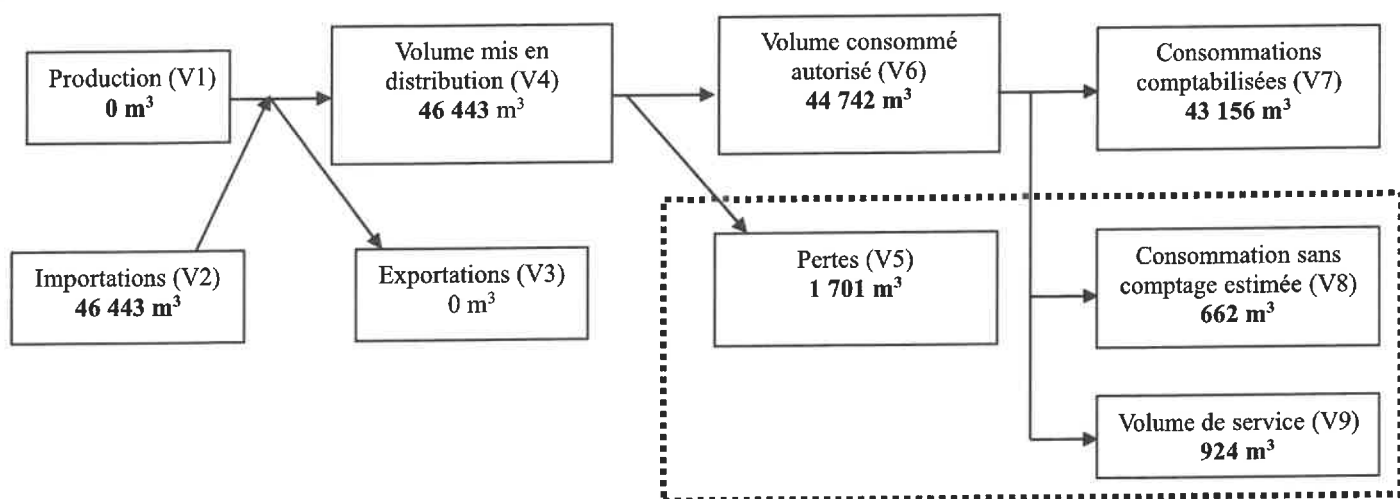
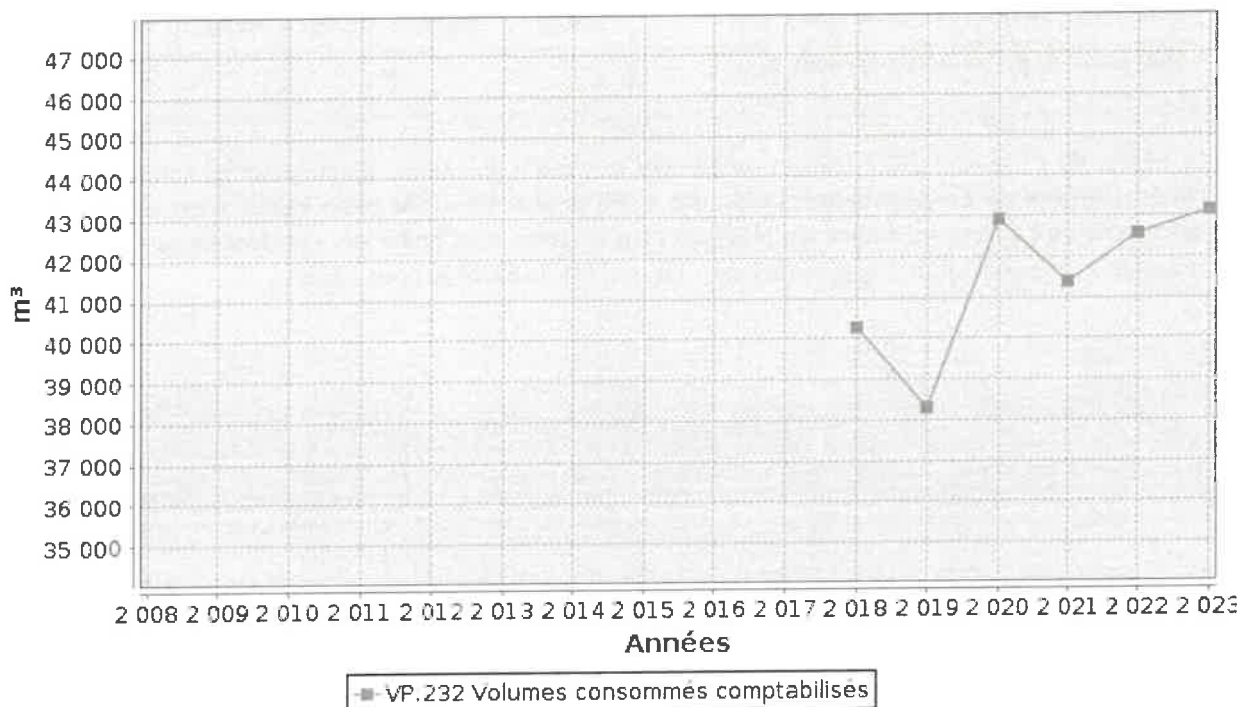
	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>95</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

## ➤ PERFORMANCE DU RESEAU

Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes eau mis en distribution (m <sup>3</sup> )	51 980	50 293	46 443	-7,7 %
Pertes d'eau en réseau (m <sup>3</sup> )	8 065	5 221	1 701	-67,4 %
Volumes consommés autorisés (m <sup>3</sup> )	43 915	45 072	44 742	-0,7 %
Volumes consommés sans comptage (m <sup>3</sup> )	1 019	1 002	662	-33,9 %
Volumes de service du réseau (m <sup>3</sup> )	1 528	1 524	924	-39,4 %
Volumes comptabilisés (m <sup>3</sup> )	41 368	42 546	43 156	1,6 %
- Dont volume facturé	41 368	42 546	43 156	1,6 %
- Dont Vol. livré gratuitement avec compteur	0	76	0	%



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 662 m<sup>3</sup> .

Les volumes de service (vidanges, purges, lavage de réservoir, ...) sont évalués à 924 m<sup>3</sup>

Les pertes d'eau sont de 1 701 m<sup>3</sup>

Des prises illicites sur les poteaux incendie ont pu être constatées. En plus de pénaliser le rendement de réseau, elle peuvent générer des dysfonctionnements hydrauliques ainsi que des pollutions du réseau.

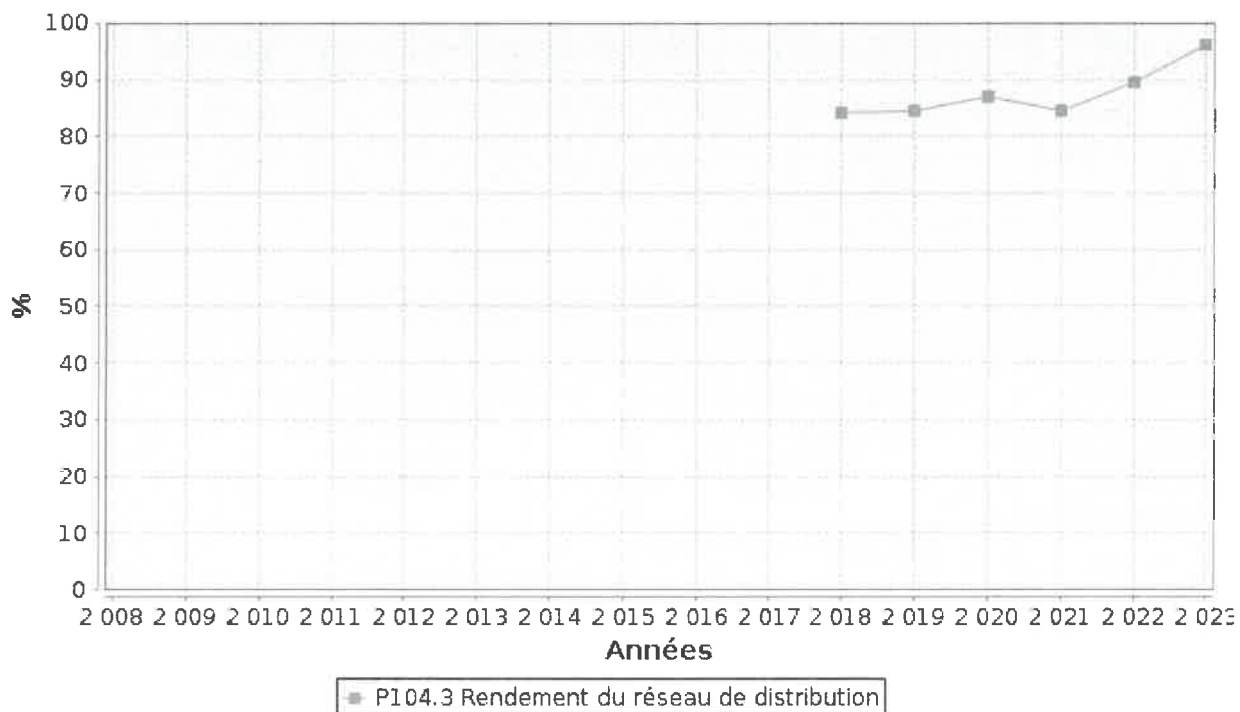
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- Rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%)	84,59	86,88	84,48	89,62	<b>96,34</b>	<b>7,5 %</b>
Obligation de performance grenelle 2					<b>67,24</b>	

Le décret du 27 janvier 2012 fixe un rendement minimum du réseau d'eau potable, calculé à partir de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) :  $Rp = 65 + 0,2 \times ILC$ . Si cette valeur n'est pas atteinte, la collectivité doit définir et mettre en place un plan d'action sous peine de voir doubler le montant de la redevance prélèvement de l'agence de l'eau. Celui-ci est de **67,24 %** pour 2023.



**- Indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchement

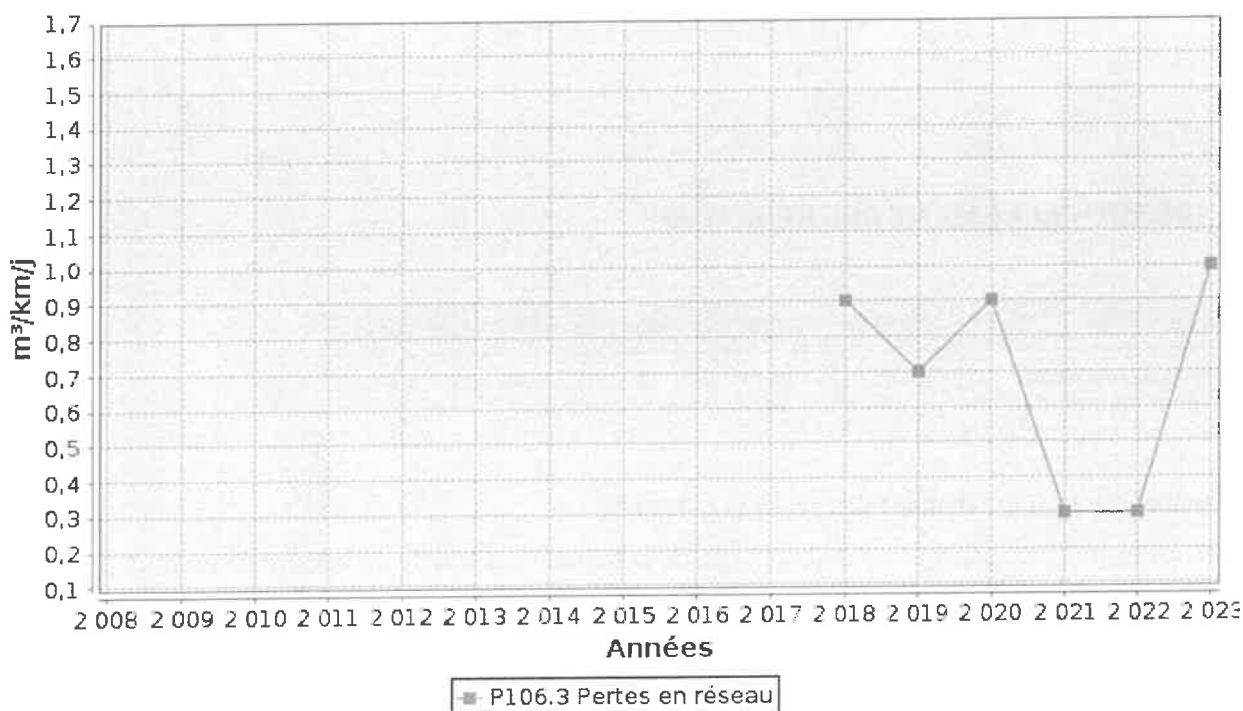


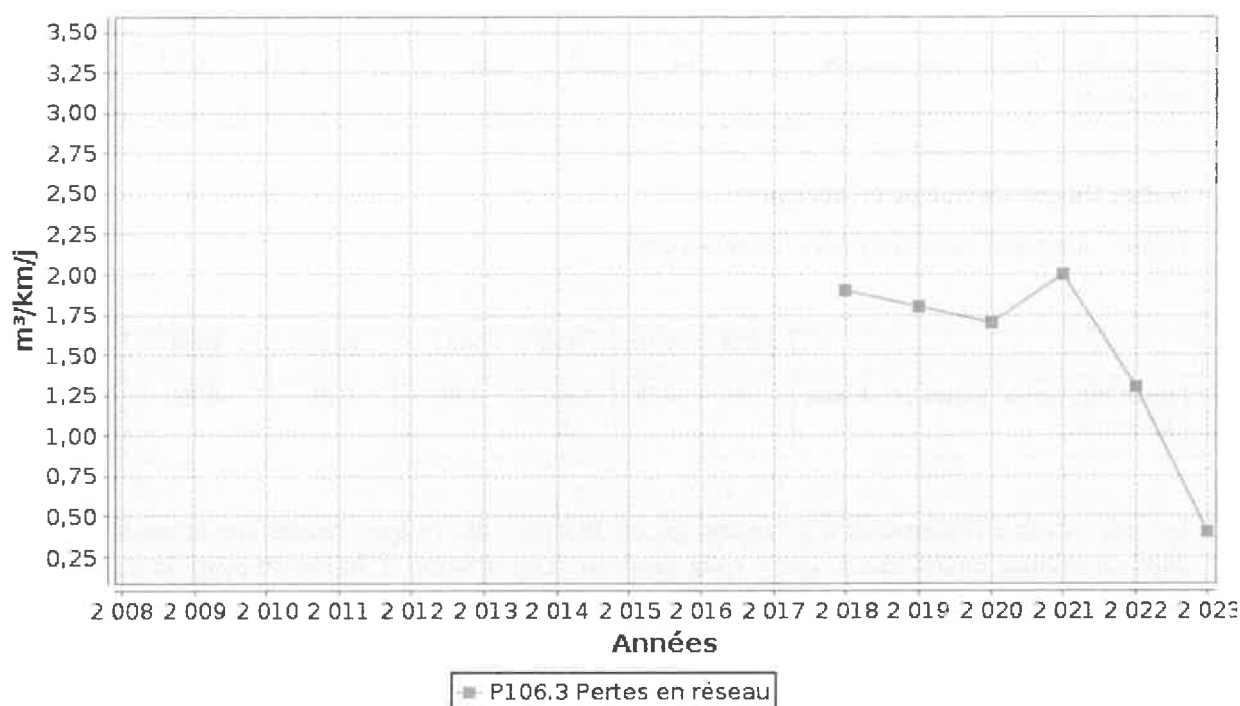
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Indice des volumes non comptés (m3/km/j)	2,14	2,02	1,99	2,66	1,94	<b>0.82</b>	<b>-57,7%</b>

- **Indice linéaire de pertes en réseau =**  
Pertes / longueur de réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	1,9	1,78	1,66	2,02	1,31	<b>0,43</b>	<b>-67,2%</b>

Le ratio nombre d'abonné/km de réseau est de  $495/11 = 45$ , ce qui signifie que le service est situé dans un secteur intermédiaire entre zone rurale et zone urbaine. L'indice linéaire de perte de **0,43 m3/km/j** peut donc être considéré comme bon car il est inférieur à 3.





### ➤ RENOUELEMENT DES RESEAUX

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	0,295	0,600	0	0	0

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,64 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## 4. Financement des investissements du service de l'eau potable

### ➤ ETUDES ET TRAVAUX ENGAGES OU ACHEVES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des études et travaux	Montant des travaux	Subventions accordées
Néant	0 €	0 €

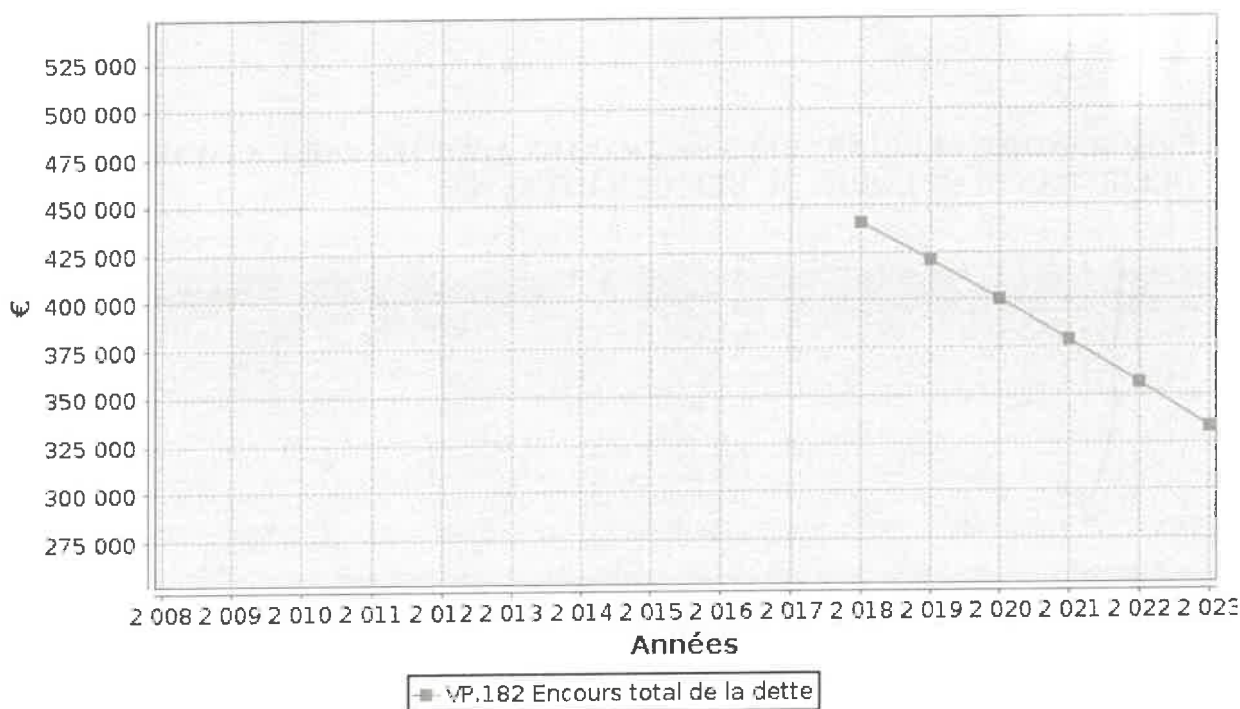
### ➤ SUBVENTION PERCUE AU COURS DE L'EXERCICE POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX REALISES LORS DES ANNEES PRECEDENTES

Objet des travaux	Montant	Financier	Subvention versée
Néant	-	-	-

### ➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		356 420,23	332 804,24
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	22 540,05	23 615,99
	En intérêts	16 258,76	14 712,92



	2022	2023
Epargne brute annuelle	12 140,37	10 670,53
Durée d'extinction de la dette	29 ans	31 ans
Epargne nette annuelle	-10 399,68 €	-12 945,46

Le budget d'eau est structurellement déficitaire car les recettes ne permettent pas de rembourser la charge de la dette.

➤ **AMORTISSEMENT REALISES**

2019	2020	2021	2022	2023
20 229,90	21 275,99	20 103,90	22 963,95	23 026,24

➤ **ETUDE PLURIANNUELLE ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude de schéma directeur d'eau potable <b>commun aux communes de Labergement-Foigney, Longchamp et Genlis</b> qui doit aboutir à un programme prévisionnel et pluriannuel de travaux d'amélioration des réseaux.	2024-2025	91 050 €

➤ **PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant	-	-

## **5. Encaissement et recouvrement, actions de solidarité**

### **➤ ENCAISSEMENT ET RECOUVREMENT**

	2022	2023
Créances irrécouvrables (€)	734,61	759,93
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,48	0,48
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (%)	0,28	0,33

### **➤ DEGREVEMENTS (pour fuites après compteurs)**

	2022	2023
Nombre de demandes de dégrèvements	1	2
Nombre de demandes acceptées	2	2
Volumes dégrévés (m3)	76	141

### **➤ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE**

	2021	2022
<b>Montants des abandons de créance</b>	0	0
Dont part délégataire	0	0
Dont part collectivité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 284	1 283
VP.056	Nombre d'abonnements	497	495
VP.077	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) en km	10,938	10,96
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	3,4737	3,54957
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,62 %	96,34 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,94	0,82
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,31	0,43
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,63%	1,64 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %

## Annexe : prix total de l'eau

Le prix total de l'eau est représenté par l'addition du prix du service de distribution d'eau potable et du prix du service de l'assainissement.

La facture s'établit, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable et 120 m3 d'eau usée, à :

Nature du service	Composantes du prix	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	% de variation
<u>Eau potable</u>	Délégataire	267,92	275,35	2,77 %
	Collectivité	81,98	81,98	0,00 %
	Agence de l'eau	11,62	11,62	0,00 %
	Redevance pollution	33,60	34,80	0,00 %
	<i>TVA</i>	21,73	22,20	2,16 %
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>416,85</b>	<b>425,95</b>	<b>2,18 %</b>
	Prix T.T.C. du m3	3,4737	3,5495	2,18 %
<u>Assainissement</u>	Délégataire	131,85	153,48	16,40 %
	Collectivité	77,14	108,80	41,04 %
	Modernisation réseaux	19,20	19,20	0,00 %
	<i>TVA</i>	22,82	28,14	23,31 %
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>251,01</b>	<b>309,62</b>	<b>23,34 %</b>
	Prix T.T.C. du m3	2,0917	2,58013	23,34 %
<b>Prix global T.T.C.</b>	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>667,86</b>	<b>735,57</b>	<b>10,1 %</b>
	Prix total T.T.C. du m3	<b>5,57</b>	<b>6,13</b>	<b>10,1 %</b>